Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 12 — BAC D'ÉQUARRISAGE

Les chasseurs doivent se débarrasser de leurs déchets (tripaille, peaux de bêtes…) de façon rigoureuses et doivent se conformer aux nouvelles règles, Ils recourent à la congélation et ont sollicité la mairie pour obtenir un bac d'équarrissage. les animaux trouvés sur le domaine public seront mis dans le bac. La société POINT P propose un bac de 800 litres pour le montant de 1 099.00 € HT.

Celui-ci pourra être relevé par la société SAS SECANIM (collecte Plouvara) selon les tarifs suivants :

>0 kg < 50 kg	102.00€ HT le passage.
> 51 kg à < 100 kg	82.00€ HT le passage.
> 101 kg < 200 kg	88.00€ HT le passage.
> 201 kg < 300 kg	94.00€ HT, le passage.
>301 kg < 400 kg	113.00€ HT le passage.
>401 kg < 500 kg	131.00€ HT le passage.
> 501 kg	252.00€ HT la tonne.

Pour un passage à vide 102.00 € HT le passage. Le nombre de passage est estimé à 3 ou 5 par an

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'achat d'un bac d'équarrissage de 800 litres à la société Point P et les frais afférents aux enlèvements seront réglés à la SAS Secanim selon les tarifs ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor